Burundi : la Cour constitutionnelle autorise la déchéance de 22 députés

@rib News, 08/06/08 - Source AFP La Cour constitutionnelle du Burundi a autorisÃ© vendredi la dÃ©chÃ©ance de 22 dÃ©putÃ© exclus ou dÃ©missionnaires du parti prÃ©sidentiel sur les 118 que compte lâ€™AssemblÃ©e nationale, paralysÃ©e depuis plus mois, a-t-on appris de source officielle samedi.Â«Â La Cour constitutionnelle a acceptÃ© de se saisir de la requÃªte du prÃ©sident de lâ€™AssemblÃ©e nationale et a tranchÃ© vendredi. La Cour a reconnu lâ€™occupation inconstitutionnelle des s par les 22 dÃ©putÃ©s concernÃ©sÂ Â», a dÃ©clarÃ© la prÃ©sidente de cette cour, Christine NZEYIMANA.
Le prÃ©sident de lâ€™AssemblÃ©e nationale avait demandÃ© le 30 mai Ã la Cour constitutionnelle la dÃ©chÃ©ance des 22 d anciens membres du parti prÃ©sidentiel, arguant Â«Â quâ€™un parlementaire dÃ©missionnaire de son parti politique perd automatiquement le droit de siÃ©gerÂ Â».Il sâ€™agit notamment de lâ€™ancien prÃ©sident du parti CNDD-FDD, Hussein RAD condamnÃ© rÃ©cemment Ã 13 ans de prison pour atteinte Ã la sÃ»retÃ© intÃ©rieure de lâ€™Etat, et de dÃ©putÃ©s qui lui so fidÃ¨les, aprÃ¨s son Ã©viction de la tÃªte du parti prÃ©sidentiel burundais en fÃ©vrier 2007.Le parti prÃ©sidentiel traverse depu fÃ©vrier 2007 une crise interne qui a conduit Ã lâ€™Ã©viction de M. RADJABU. Une vingtaine de dÃ©putÃ©s fidÃ¨les Ã M. RA avaient ensuite rejoint les rangs de lâ€™opposition, privant ainsi le prÃ©sident burundais Pierre NKURUNZIZA de sa majoritÃ© parlementaire.Selon un haut cadre du parti prÃ©sidentiel, Â«Â les supplÃ©ants des 22 dÃ©putÃ©s vont siÃ©ger Ã lâ€™Assem nationale dÃ¨s la plÃ©niÃ¨re de mardi. Câ€™est une grande victoire, car le CNDD-FDD retrouve sa forceÂ Â». Les supplÃ©ants question devraient en effet voter conformÃ©ment Ã la ligne du parti prÃ©sidentiel.Â«Â Câ€™est la manifestation dâ€™une dÃ© totalitaire pour un parti qui ne pense quâ€™Ã rÃ©cupÃ©rer la vingtaine de siÃ¨ges perdus depuis la scission du CNDD-FDD, en vue de regagner par la force une majoritÃ© quâ€™il nâ€™a plusÂ Â», a commentÃ© le dÃ©putÃ© Mathias BASABOSE, qui fai 22 dÃ©putÃ©s visÃ©s par cette dÃ©cision.En 2007, les travaux de lâ€™AssemblÃ©e du Burundi, qui tente de sortir de 15 ans d guerre civile, avaient Ã©tÃ© bloquÃ©s de fÃ©vrier Ã novembre, jusquâ€™Ã la mise en place dâ€™un gouvernement de conse comprenant les deux des principaux partis de lâ€™opposition, le FRODEBU et lâ€™UPRONA. (Source AFP)